

1803 AVENTURES DE JEAN BUCKLER

Jean Buckler dit Schinderhannes, donna à la bande qu'il commandait une importance qu'aucune d'elles n'avait jamais eue. Son nom seul remplissait d'effroi les campagnes ; jeune, adroit, subtil, il se transportait dans un même jour, avec ses gens, à plusieurs lieues de distance, commettait les vols les plus hardis, et semait par tout l'épouvante ; quoique paraissant craindre le danger, il le bravait effrontément : il se promenait en public avec sa maîtresse, jolie personne à peine âgée de vingt ans, dans le lieu qui la veille avait été le théâtre d'un de ses crimes.

Il fréquentait les foires, les auberges où chacune de ses victimes pouvait le rencontrer ; et telle était la terreur qu'il inspirait, que nul n'osait provoquer contre lui les poursuites de la justice. Il mettait à contribution les riches, et aucun d'eux non-seulement, n'osait résister à ses ordres, mais encore ne se sentait le courage d'avouer qu'il y avait accédé. Du reste, on citait de Schinderhannes quelques traits de bienfaisance et de générosité. Plusieurs fois il était tombé entre les mains de la force armée, mais, par un moyen quelconque, il était toujours parvenu à s'échapper des prisons où on l'avait enfermé.

Enfin, grâce à l'influence du gouvernement français, la confiance succéda à la crainte ; les paysans, secondant l'autorité, s'armèrent et firent des battues dans tous les lieux qu'on savait être le repaire ordinaire des bandits ; et Schinderhannes, poursuivi, resserré, traqué de toutes parts, n'eut d'autre parti à prendre que de s'enrôler au service de l'Autriche, et de chercher ainsi, sous un nom supposé, un asile contre les poursuites de l'autorité civile. Ce fut dans cet état de choses, que Schinderhannes, déguisé sous le nom de Jacques Schweickart, fut découvert à Limbourg même, où il s'était enrôlé.

1803 AVENTURES DE JEAN BUCKLER

Il était depuis quelques jours au dépôt des recrues à Limbourg, et il n'y était pas plus étroitement gardé que ses camarades, lorsqu'un paysan des environs, vint révéler au grand-bailli, que Schweickart n'était autre que le fameux Schinderhannes. Des témoins furent appelés et interrogés ; on compara le signalement de Schinderhannes avec le prévenu, et l'on acquit la certitude complète que l'on s'était enfin rendu maître du fameux chef de brigands. On prit aussitôt toutes les mesures pour rendre son évasion impossible, sans faire en rien paraître que l'on fût instruit de la vérité.

Le prétendu Schweickart fut enchaîné, sous prétexte que c'était l'usage de conduire ainsi les recrues au dépôt de Francfort, pour plus de sûreté. Pour mieux lui en imposer, on enchaîna pareillement une autre recrue nommée Ebel. Schweickart, persuadé que le capitaine craignait qu'il ne désertât, lui offrit comme caution une ceinture pleine d'argent qu'il portait autour du corps, mais cette offre fut refusée. Schinderhannes, avec d'autres recrues, fut transporté à Wisbaden, sous l'escorte de militaires trévirois et de plusieurs jeunes gens de Limbourg, armés de leurs fusils de chasse. Arrivé à Rirberg, il fut enchaîné plus étroitement encore.

Sa figure devint sombre ; il ne parlait presque plus. Un négociant de Limbourg, nommé Verhofer, qui faisait partie de l'escorte, s'étant placé devant lui, en le considérant attentivement, le brigand se courrouça et lui dit avec arrogance :

« Qu'as-tu à me regarder de la sorte ? Te dois-je quelque chose. »

A une lieue de Wisbaden, une compagnie de chasseurs reçut le transport. Julie Bloesius, maîtresse de Schinderhannes, se présenta au fourrier autrichien Wagner, et lui offrit trois louis s'il voulait consentir à ne pas transporter son mari par Cassel, vis-à-vis de Mayence.

Arrivé à Francfort, l'officier chargé du recrutement, sur une réquisition du magistrat, remit Schinderhannes à l'autorité civile de cette

1803 AVENTURES DE JEAN BUCKLER

ville impériale, d'où, sur une autre réquisition du jury de Mayence, il fut enfin remis à la gendarmerie nationale française, qui alla le chercher à Francfort, et le conduisit dans les prisons de Mayence. L'arrestation de Schinderhannes mit un terme aux brigandages qui avaient dévasté les rives du Rhin, et l'on pensait avec raison qu'il ne se trouverait pas dans l'état de choses actuel, d'hommes capables de rétablir ces redoutables bandes.

En juin 1802, quelques jours après son arrestation, il comparut devant le chef du jury de Mayence, et fit l'aveu de tous ses crimes. Ce nombre était si considérable, qu'il fallut dix-huit mois des investigations les plus scrupuleuses, pour que les magistrats pussent procéder au jugement des brigands. L'acte d'accusation, divisé en trois parties, contenait d'abord l'énumération des crimes attribués à Schinderhannes, au nombre de cinquante-trois ; secondement, les aveux de ce brigand, et enfin les charges résultant de l'instruction contre chacun des soixante-sept individus qui avaient concouru à commettre les crimes ci-dessus mentionnés.

Au nombre des accusés, se trouvait Julie Blaesius, maîtresse de Schinderhannes dont elle eut deux enfants. Le 1er brumaire an XII (24 octobre 1803) ; tous les accusés, au nombre de soixante-cinq, comparurent devant le tribunal criminel spécial établi à Mayence. Ils marchaient attachés deux-à-deux et par rang à une seule et longue chaîne ; un corps d'infanterie et quatre brigades de gendarmerie formaient l'escorte. Le cortège s'avança lentement, au milieu d'une foule immense.

Cent trente-deux témoins avaient été assignés à la requête du ministère public, et deux cent deux à celle des différents accusés. Après vingt-huit jours d'audiences, le tribunal rendit son jugement qui condamnait à la peine de mort Schinderhannes et vingt de ses complices. Buckler père fut condamné en vingt-deux années de fers, et Julia Bloesius

1803 AVENTURES DE JEAN BUCKLER

à deux ans d'emprisonnement, par forme de correction. Les autres prévenus furent condamnés aux fers pendant un plus ou moins grand nombre d'années, selon la gravité des crimes qui leur étaient attribués.

Le jugement du tribunal criminel spécial était sans appel ; en conséquence, le lendemain, 21 novembre 1803, avait été fixé pour l'exécution.

L'exécution des vingt condamnés ne dura que vingt-six minutes. La vue des cercueils et de l'instrument du supplice avait glacé le courage des plus intrépides d'entre eux ; il fallut les porter presque tous sur l'échafaud.

On attribua les dernières paroles de Schinderhannes à la conviction où il était que le meurtre seul emportait la peine de mort ; quoi qu'il en soit, elles firent peu d'impression sur le peuple, et ce grand acte de justice , rendit enfin le calme et la sécurité à des provinces qui en avaient été bien longtemps privées.